

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/351

Portant sur la modification de circulation rue du Budou à l'occasion de travaux de viabilisation du lotissement du Cheval blanc.

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
VU l'article R 610-5° du code pénal,
VU la demande de l'entreprise STEPP en date du 13/12/2022,
VU l'avis favorable de la direction des services techniques municipaux en date du 28/01/2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation des véhicules se fera par chaussée rétrécie rue du Budou, à compter du mercredi 14 décembre 2022 jusqu'à la fin des travaux.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par l'entreprise pétitionnaire.

Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 15/12/2022

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »

Louis SALIOU

Certifié exécutoire

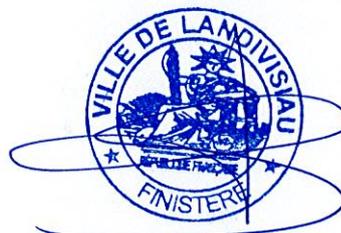
Compte tenu de la publication le 19/12/2022

Fait à Landivisiau le 19/12/2022

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général,

Matthieu ROBCIS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh